

**PROCES VERBAL**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 mars 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux Mil dix-huit, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRETHUN s'est réuni en mairie de FRETHUN, sous la présidence de Monsieur Guy HEDDEBAUX, Maire de FRETHUN, sur la convocation qui lui avait été adressée le 26 Février 2019.

**Sont présents** : Guy HEDDEBAUX – Michel BULTEZ – Nadine CHOQUET – Jean Luc BLANQUART – Nicolas CHEVALIER – Martine WISSOCQ – Véronique BLONDEL – Patrick CROMBEZ – Sylvie BOCQUELET - Blandine DENEZ

**Sont absents** : Mathieu VANMACKELBERG - Catherine PORQUET- Thierry DEROUETTE

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.  
Madame Véronique BLONDEL a été désignée secrétaire de Séance.

Tous les élus ont été destinataire du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2019. Ce dernier n'appelle aucun commentaire particulier.

**1) Délibération 2019-8 : Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu**

Par les délibérations n°45/2017 et 46/2017 du 12 octobre 2017, le Conseil Municipal a délégué à monsieur le Maire les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire donc usé de cette délégation de pouvoir dans les affaires suivantes :

- Accord cadre pour la fourniture de repas pour le service de restauration scolaire - Titulaire : API Restauration - Montant minimum 10 720,00 € HT/ Montant maximum 18 760,00 € HT - le marché a été signé le 20 février 2019.

\*\*\*\*\*

## **2) Délibération 2019-9 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles notamment en cas d'arrêt maladie ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

\*\*\*\*\*

## **3) Délibération 2019-10 : Vote par anticipation de crédits d'investissement sur le budget primitif 2019 - modification**

Par délibération du 29 janvier 2019, le Conseil Municipal a voté par anticipation sur l'adoption du budget primitif 2019 des crédits d'investissement sur différents articles du chapitre 21.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à l'unanimité, de compléter cette délibération en y ajoutant des crédits à l'article 21578 matériel et outillage sur voirie (10 000 €)

\*\*\*\*\*

## **3) Délibération 2019-11 : Budget 2019- Mandatement préalable des subventions – Autorisation du Conseil municipal**

L'association Fédération du Mémorial de l'OTAN a sollicité une subvention exceptionnelle pour 2019 de 6 000,00 € dans le cadre du projet Mémorial Day qui se déroulera en septembre 2019. Pour des besoins de trésorerie, l'association souhaite un versement anticipé de cette dernière. Le conseil municipal, à l'unanimité entérine le montant de cette subvention exceptionnelle avant le vote du BP et autorise Monsieur le Maire à signer si besoin la convention liée à l'attribution de cette dernière.

\*\*\*\*\*

## **4) Délibération 2019-12 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019**

Dans le cadre de la « Dotation de soutien à l'Investissement Local » créé en 2016, le conseil municipal valide à l'unanimité les plans de financements des projets que la commune de Frethun envisage de présenter à l'Etat pour 2019. Il s'agira de faire financer à 80% au maximum les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics, les travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics, et l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux.

\*\*\*\*\*

## **5) Délibération 2019-13 : Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2019**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la dotation DETR pour 2019 et plus précisément en vue du financement au maximum à

20% du montant des travaux de réhabilitation des voiries estimé pour 2019 à 160 000 € HT au maximum 24 000 € de subvention)

\*\*\*\*\*

**6) Délibération 2019-14 : convention de mise à disposition du Gymnase René Hochart - association omnisports et des loisirs de frethun - autorisation de signature**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la demande d'occupation du Gymnase René Hochart du mercredi 13 novembre 2019 au lundi 18 novembre 2019 par l'association Omnisports et des Loisirs de Frethun afin d'organiser son grand spectacle annuel. A cet effet une convention de mise à disposition gratuite sera signée.

\*\*\*\*\*

**7) Délibération 2019-15 : Procédure dérogatoire de retrait – adhésion de la commune de Frethun à la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers**

Par un jugement du 20 novembre 2018, le tribunal administratif de Lille a annulé l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté d'Agglomération du Calaisis aux communes de Frethun, Hames-Boucres, Les Attaques et Nielles les Calais.

Cette annulation prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019. Dans ces conditions, le périmètre des anciens EPCI serait celui en vigueur au 31 décembre 2016 :

Afin de maintenir la commune de Frethun dans le périmètre de l'agglomération et ainsi poursuivre toutes les actions et projets entamés depuis l'intégration de la commune de Frtehun en 2017, le conseil municipal, à l'unanimité demande le retrait de la commune de Frethun de la Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis et approuve la demande d'adhésion de la commune de Frethun à la Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**La séance est levée à 19H15.**